



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 777

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4^e jour du mois de février 2019, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 777 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet	14 janvier 2019
Adoption du règlement numéro 777	4 février 2019
Journée d'enregistrement	27 février 2019
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	18 mars 2019

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 20 mars 2019.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier